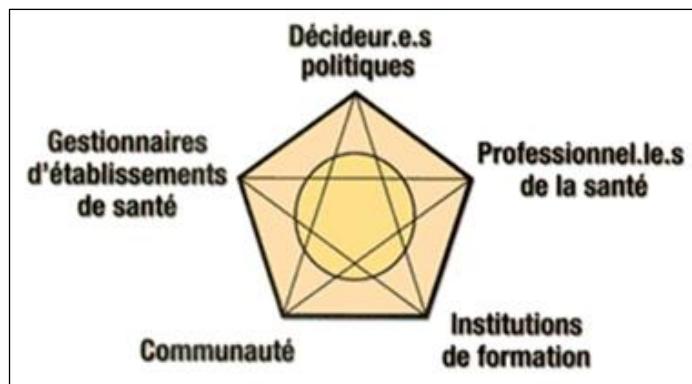


Les élections

En vertu des termes de références du PCS tels que modifiés en 2013, et tel que le prévoit le modèle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), adopté en 2003 par la Société Santé en français et ses réseaux, la table de concertation du PCS est composée de membres, issus des cinq (5) secteurs suivants :



• **Cinq (5) représentants.es de la communauté** dont un (1) de l'organisme porte-parole des francophones du Yukon soit, l'association franco-yukonnaise (AFY). La personne représentant l'organisme porte-parole est nommée par le conseil d'administration de l'AFY pour siéger au PCS. Par souci de continuité historique, il est suggéré de conserver un siège au groupe de femmes Les EssentiElles qui a été le fiduciaire du PCS à sa création ; il est suggéré aussi que, dans la mesure du possible, un poste représente les régions éloignées ; il est également suggéré que les autres représentants.es de la communauté proviennent des secteurs suivants : petite enfance, jeunes ou aînés.es.

Mis à part le poste de représentation de l'AFY, les autres membres sont élus.

• **Trois (3) professionnels.les de la santé** travaillant de façon autonome ou dans les services de santé. Ces membres sont élus.

• **Trois (3) représentants.es d'organismes ou d'établissements de soins de santé.** Ces membres sont élus.

• **Trois (3) représentants.es des gouvernements** dont un (1) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Yukon et un (1) du Bureau des Services en français. Dans ces deux cas, il s'agit de postes nommés où les membres siègent à titre de non-votant. Le troisième membre est élu.

• **Deux (2) représentants.es provenant des établissements ou organismes de formation** dont un (1) du service de formation de l'Association franco-yukonnaise (AFY) et l'autre de l'organisme partenaire régional du Consortium national de formation en santé (CNFS). Le premier membre est élu alors que le second est nommé.

Les représentants et représentantes siégeant à la table de concertation du PCS sont choisis.es ou élus.es lors du Forum en santé, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable à l'échéance. Cette table de concertation comprend un maximum de quatorze (14) membres.

Composition du Partenariat communauté en santé (PCS) 2015-2017

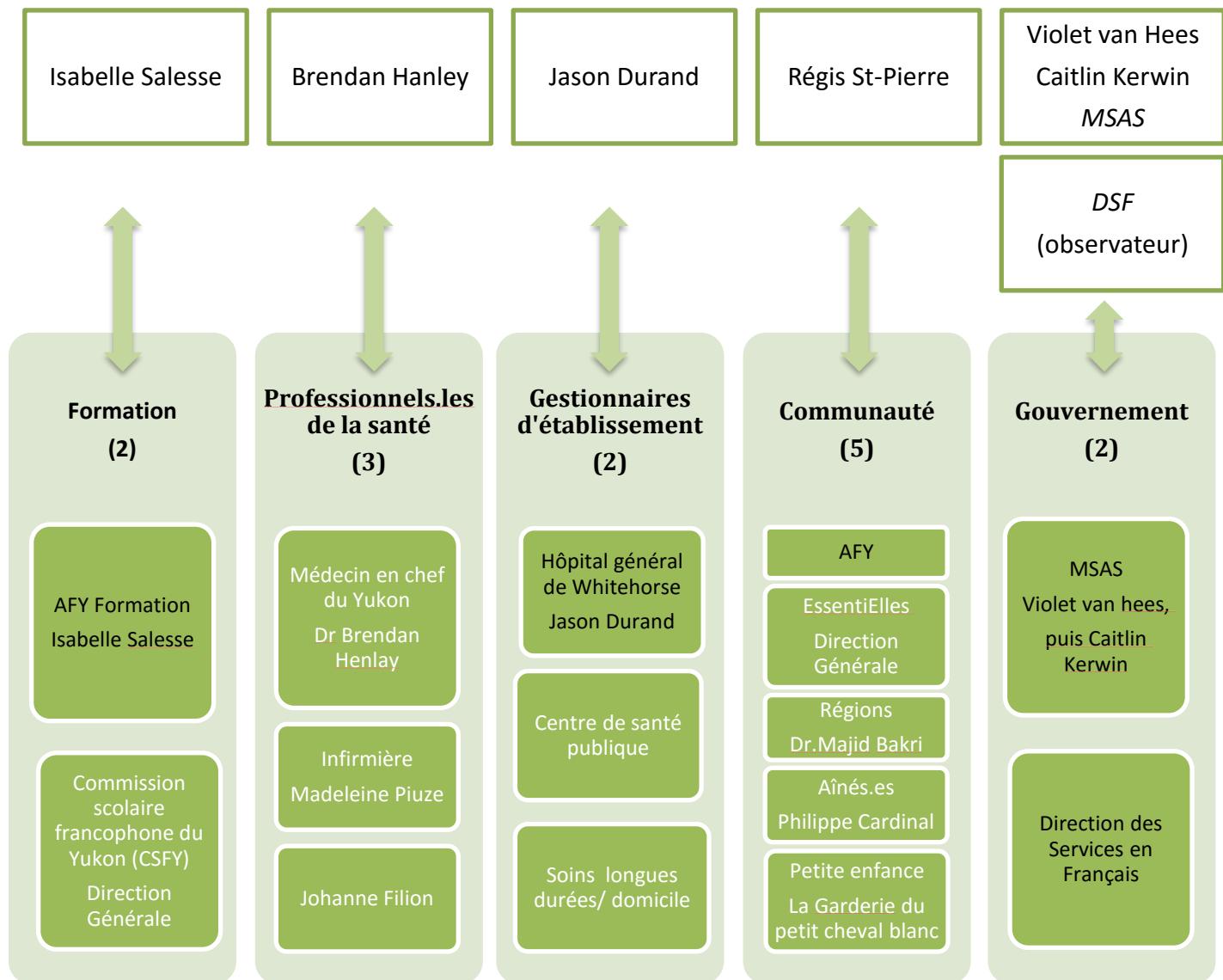


Schéma : en haut, le comité superviseur ; en bas, la table de concertation santé en français

Postes en élection pour 2017 :

Professionnels.les de la santé : 1 / Gestionnaires d'établissement : 2 / Communauté : XX

Procédures :

Chaque secteur se regroupe et bénéficie du temps nécessaire pour faire sa propre sélection interne. Ensuite, les noms des personnes choisies sont annoncés à l'assemblée. Les candidatures de personnes absentes doivent être présentées par écrit. Dans le cas de siège non comblé, le comité superviseur pourra suggérer des candidats qui seront recrutés ultérieurement.